

Pierre et Vacances

Assemblée générale du 5 février 2020

Vingt-huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre

GRANT THORNTON*Membre français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Pierre et Vacances

Assemblée générale du 5 février 2020

Vingt-huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux que le conseil d'administration déterminera parmi les salariés et/ou les mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions gratuites existantes ou nouvelles ainsi attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital social de la société (tel qu'existant à la date d'attribution des actions par le conseil d'administration), étant précisé que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la société ne pourra représenter plus de 5 % du nombre d'actions attribuées.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Palethorpe', with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

Virginie Palethorpe

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Herbein', with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

Anne Herbein